

BIVILLE

ARRETE DU MAIRE DELEGUE

AR_LH_2024_06088_BIV

Nous, Philippe MERCIER, Maire délégué de BIVILLE, Commune déléguée de LA HAGUE ;
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, le Code de la Route,
VU le Code Pénal, notamment ses articles R 26-15 ;
VU la demande en date du 07 février 2024 de la société BOUYGUES Energies & services, Rue de la Ferme ZA d'Armanville 50700 VALOGNES.

CONSIDÉRANT que des travaux de raccordement électrique Enedis et de terrassement doivent être réalisés au 08 Rue Thomas Hélye sur la Commune déléguée de Biville, chez Madame LAGALLE.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A compter du lundi 25 mars 2024 jusqu'au vendredi 29 mars 2024, la chaussée sera rétrécie par des panneaux et le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des travaux sise au 08 Rue Thomas Hélye sauf pour les riverains, et les services de secours. Les enrobés à chaud seront réalisés dans un délai de 10 semaines après l'intervention indiquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : L'Entreprise société BOUYGUES Energies & services, chargée des travaux devra mettre en place toute la signalisation routière réglementaire durant le chantier pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA HAGUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal Administratif de Caen, sis Rue Arthur ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de La Hague - Entreprise Bouygues Energies et services - SDIS
- Mairie de la Hague- Affichage - Registre des arrêtés du maire - Mairie déléguée de Biville

Fait à BIVILLE le 19 février 2023.

Commune de La Hague
Biville
16 rue Thomas Hélye
50440 LA HAGUE
Tél : 02 33 04 54 43 Fax : 02 33 04 42 30
Courriel : mairie.biville@wanadoo.fr

Le Maire délégué
Philippe MERCIER

